



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-deux, le 29 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 22 avril 2022

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)  
MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Excusé : VENERA Christophe, JOUANNEAU Fanny (pouvoir à PHILIPPE Francine), JOUANNY Michèle (pouvoir à GONON Florence)

BERARD Guy a été nommé secrétaire de séance.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 8

VOTANTS : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 10

**Délibération n° 2022/28 : Restauration de l'église – avenant n°3 au lot n°1 maçonnerie ciment prompt**

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les marchés conclus avec les entreprises délégataires adjudicatrices des lots relatifs à l'opération de restauration de l'église, en application de la délibération du conseil municipal n° 2020/11 du 8 avril 2020,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

**DECIDE DE CONCLURE** l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de restauration de l'église :

Lot n°1 maçonnerie – ciment prompt :	entreprise COMTE
Marché initial :	273 821,03 € HT
Avenant n°2 :	plus-value d'un montant de 2 831,40 € HT, soit 1,03 %
Avenant n° 3 :	plus-value d'un montant de 16 506,03 € HT, soit 6,03 %
Objet : mise en œuvre de la patine sur l'ensemble des façades de l'édifice et non pas que sur les reprises d'enduits pour un effet visuel satisfaisant	
Nouveau montant du marché :	293 158,46 € HT.

**AUTORISE** le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

Date d'affichage :

**06 MAI 2022**

